



CONSEIL MUNICIPAL
du
Vendredi 16 décembre 2016

L'An deux mille seize, le 16 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Noyers sous la présidence de Monsieur Xavier RELAVE, Maire de Noyers.

Présents : Xavier RELAVE, Eric BARNAULT, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Amaury DAVID, Patrick FAUVELLE, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX, Alexandra MARTINS, Marc PELLETIER.

Absent excusé : Cédric COUDRE (procuration donnée à Marc PELLETIER).
Monsieur Cédric COUDRE arrivera à 21h30 : son vote sera pris en compte.

Secrétaire de séance : Danièle GARAVOGLIA.

Communiqué du Maire avant le conseil :

Monsieur le Maire accueille les nouveaux élus en les remerciant pour leur prise de responsabilité en faveur de la commune.

Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire de Mairie, Madame Claudette POIRON, en poste depuis le 05 décembre dernier et chargée de remplacer Madame Michelle MARTEL à son départ à la retraite, le 31 décembre 2016.

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour le don effectué par un nucérien. L'assemblée approuve ce rajout à l'unanimité.

Approbation du dernier compte rendu de la séance du conseil municipal du 04 novembre 2016 :

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les élus présents lors du dernier conseil.

ORDRE DU JOUR

● **RESULTAT DES ELECTIONS PARTIELLES DU 11 Décembre 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle les résultats des élections partielles du 11 décembre dernier et l'élection des candidats suivants : Annette LELOUP : 150 voix, Monique BILLAUD : 150 voix, Jacques FOUCHER : 149 voix, Angélique BEAUDOIN : 149 voix, Patrick FAUVELLE : 147 voix, Danièle GARAVOGLIA : 146 voix.

● **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Le nombre d'adjoints au maire est déterminé par le conseil municipal. Celui-ci en détermine librement le nombre sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, sans arrondi, à l'entier supérieur (article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les règles du Code Général des Collectivités Territoriales ouvrent droit à quatre adjoints pour la commune de Noyers.

Monsieur le Maire propose l'élection de trois adjoints dont les fonctions seraient les suivantes :

- 1^{er} adjoint : chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'assainissement et de la gestion des locaux.
- 2^{ème} adjoint : chargé des finances et de la communication, de la culture, des manifestations et des associations.

- 3^{ème} adjoint : chargé des affaires sociales et de l'aide sociale, des affaires scolaires et de la jeunesse.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Les candidats sont :

- 1^{er} adjoint : Marc PELLETIER
- 2^{ème} adjoint : Marie-Annick MARCEAUX
- 3^{ème} adjoint : Monique LEGRAS

Après en avoir délibéré, dans le cadre de l'article 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil vote, à l'unanimité, l'élection des trois adjoints précités.

● **ELECTION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNAU (E.P.C.I) ET AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAU SUITE A MODIFICATIONS :**

1) Communautés de communes :

Monsieur le Maire rappelle, qu'à partir du 01 janvier 2017, les trois communautés de communes actuelles : la Communauté de Communes du Bellegardois, la Communauté de Communes du Canton de Lorris et la Communauté de Communes du Canton de Châtillon-Coligny, fusionneront au sein d'une seule et même structure qui se nommera : « Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ».

Monsieur le Maire rappelle la participation de la commune de Noyers au sein de la nouvelle communauté de communes. Celui-ci précise qu'il y siègera en tant que délégué titulaire et que Mr Marc PELLETIER, 1^{er} adjoint, sera son suppléant.

2) Syndicats des Eaux :

Les candidats sont : Marc PELLETIER, Marie-Annick MARCEAUX et Patrick FAUVELLE.

Ces trois candidats sont élus à l'unanimité et les délégations sont les suivantes :

- Délégués titulaires : Marc PELLETIER et Marie-Annick MARCEAUX.
- Délégué suppléant : Patrick FAUVELLE.

3) Pays du Gâtinais :

Monsieur le Maire précise qu'il y siègera en tant que délégué titulaire.

Madame Danièle GARAVOGLIA se présente comme suppléante. Celle-ci est élue à l'unanimité. Les délégations sont les suivantes :

- Délégué titulaire : Xavier RELAVE.
- Déléguée suppléante : Danièle GARAVOGLIA.

4) SICTOM

Aucun changement n'est effectué quant aux membres titulaires et suppléants :

- Délégué titulaire : Marc PELLETIER.
- Délégué suppléant : Xavier RELAVE.

● **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Messieurs Marc PELLETIER et Cédric COUDRE se présentent comme titulaires et Madame Alexandra MARTINS et Monsieur Patrick FAUVELLE comme suppléants.

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité l'élection de ces quatre candidats. Les délégations sont les suivantes :

- Délégués titulaires : Marc PELLETIER et Cédric COUDRE.
- Délégués suppléants : Alexandra MARTINS et Patrick FAUVELLE.

● **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES (Voir tableau):**

Il est rappelé que Monsieur le Maire est président de toute commission et qu'un adjoint siège dans chaque commission.

Après délibération et vote pour chaque commission, il résulte de l'élection des membres suivants :

- Membres de la Commission des Finances : Marie-Annick MARCEAUX, Marc PELLETIER, Eric BARNAULT, Monique BILLAUD, Angélique BEAUDOIN, Danièle GARAVOGLIA.

- Membres de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement : Marc PELLETIER, Eric BARNAULT, Cédric COUDRE, Jacques FOUCHER, Amaury DAVID, Marie-Annick MARCEAUX, Alexandra MARTINS, Angélique BEAUDOIN.
- Membres de la Commission Ecole et Jeunesse : Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Cédric COUDRE, Alexandra MARTINS.
- Membres de la Commission Communication, Information et Culture : Marie-Annick MARCEAUX, Marc PELLETIER, Paula COUTELLIER, Monique LEGRAS, Alexandra MARTINS, Danièle GARAVOGLIA, Patrick FAUVELLE.
- Membres du Conseil consultatif des Affaires Sociales : Monique LEGRAS, Paula COUTELLIER, Annette LELOUP, Angélique BEAUDOIN.
- Membres Délégués A.D.A.P.A. : Marie-Annick MARCEAUX, titulaire et Annette LELOUP, suppléante.
- Membres Délégués Correspondant Défense : Cédric COUDRE.

● **MISE EN PLACE DU COMITE CONSULTATIF DE L'AIDE SOCIALE :**

Par délibération en date du 04 novembre 2016, il est procédé à la mise en place du comité consultatif composé d'élus et de personnes qualifiées. Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 novembre 2016. Le comité sera constitué de quatre élus et de quatre membres extérieurs.

Concernant les membres extérieurs, Monsieur le Maire propose une liste de personnes contactées répondant aux critères suivants : représentant la famille, les personnes âgées, les retraités ou oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et les personnes suivantes pour siéger au Comité Consultatif de l'Aide Sociale :

- ✓ Les quatre élus : Monique LEGRAS, Paula COUTELLIER, Annette LELOUP, Angélique BEAUDOIN.
- ✓ Les quatre membres extérieurs : Madame Germaine PERICOUCHE, Madame Danièle BUIZARD, Madame Chantal THOREAU, Monsieur Jean-Pierre NICOLE.

● **AUTORISATION DEPENSES EN INVESTISSEMENT 2017 :**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans l'attente de l'adoption des budgets 2017, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget et l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Appelé à s'exprimer, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissements préalables à l'établissement des budgets 2017 M14 (principal) et M49 (assainissement) dans la limite de 25% des sommes budgétées au budget 2016, déduction faite des remboursements de capital de la dette due aux différents organismes prêteurs.

● **AVENANT CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES (VOIRIE) :**

La convention de mise à disposition de service dans le cadre de la compétence voirie arrive à son terme en fin d'année 2016. Il est prévu de passer un avenant à chacune d'elle afin de les prolonger d'une année. Lors du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lorris du mercredi 14 décembre 2016, Monsieur le Maire a signifié les modifications à apporter à l'avenant qui avait été communiqué au conseil lors de l'envoi des documents joints à la convocation. Les modifications à apporter concernent la prise en charge de l'agent principal : Agent titulaire catégorie C à temps complet et le taux de prise en charge correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention dans le cadre de la compétence voirie de mise à disposition de service entre la communauté de communes et la commune de Noyers.

- **AIRE DE JEUX :**

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Communauté de Communes du Pays de Lorris en date du 13 décembre 2016, concernant la participation financière de la région au projet de construction de l'aire de jeux située au lotissement de La Borde.

Ce courrier précise que le projet présenté, au regard du Syndicat du Pays du Gâtinais, ne correspond pas aux critères d'éligibilité définis au titre de la mesure n°23 relative aux espaces publics. Par conséquent, il est écrit que le projet d'aménagement ne sera pas subventionné et représentera pour la commune un coût de 41 443.96 € T.T.C. au stade de la notification du marché public.

Après en avoir débattu, le Conseil décide, à l'unanimité, en raison de l'absence de subvention de la région, de mettre fin à l'engagement de la commune dans la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire demande à la Commission Travaux d'étudier directement ce projet.

- **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Un diagnostic « éclairage public » réalisé dans le cadre d'une commande groupée par la communauté de communes a été présenté vendredi 16 décembre 2016, à Monsieur le Maire et aux membres présents de la Commission Travaux. Monsieur Marc PELLETIER présente succinctement le diagnostic. L'étude de ce dossier est confiée à la Commission des Travaux. Monsieur le Maire précise que les travaux réalisés issus de ce diagnostic pourront être subventionnés, via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Gâtinais (50% sur 3 ans).

Après débat, le Conseil délibère sur le projet de rénovation de l'éclairage public. A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à la demande de subvention.

- **DON :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur KONDO, nucérien. Monsieur KONDO, habitant le château de la Missandière, effectue un don de 10 000 € à la Mairie de Noyers. Ce don est versé sans condition particulière. En outre, Monsieur KONDO souhaite que cette somme soit judicieusement affectée à la réalisation de projets inscrits dans les réalisations du Conseil Municipal et qu'il soit informé des opérations concernées.

Après débat, le Conseil délibère à l'unanimité l'acceptation de ce don.

- **TERRAIN VIABILISE RUE DU BORNEAU, cadastré ZE 51:**

Monsieur le Maire présente au Conseil, le terrain de 1029 m², cadastré ZE 51, restant à vendre sur l'ensemble des lots communaux qui avaient été constitués lors de la réalisation du lotissement du centre-bourg.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des démarches effectuées et du marché immobilier en cours. Après avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité de mettre en vente ce lot, au prix de 38 € le m², soit 39 220 €, hors frais de branchement au tout à l'égout.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches pour la vente du terrain situé rue du Borneau.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les dates importantes à retenir :

- Commission Communication, Information et Culture :
→ lundi 19 décembre 2016, à 18h00, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Noyers.
- Commission Urbanisme, Travaux, Environnement :
→ mercredi 04 janvier 2017, à 19h00, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Noyers.
- Commission des Finances :
→ jeudi 05 janvier 2017, à 19h00, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Noyers.
- Vœux du Maire 2017 :
→ samedi 07 janvier 2017, à 16h30, à la salle des Fêtes de Noyers.
Afin de préparer au mieux cette manifestation, un groupe d'organisation est mis en place.

- Comice Agricole :
→ samedi 26 et dimanche 27 août 2017. Madame Marie-Annick MARCEAUX présente le compte rendu de la réunion organisée par la Mairie de Lorris, le 22 novembre 2016. L'ensemble du Conseil se dit favorable pour participer à cette manifestation. Madame Marie-Annick MARCEAUX et Monsieur Marc PELLETIER sont désignés comme coordinateurs de ce projet.

- **EXPRESSION DES CONSEILLERS** :

La séance est levée à 23h10.